

15 mois de prison pour une ancienne préposée aux bénéficiaires qui maltraitait des aînés



9

PARTAGEZ SUR FACEBOOK



3

PARTAGEZ SUR TWITTER



AUTRES

LES PLUS POPULAIRES



ARGENT

Des Asiatiques intéressés



PHOTO ARCHIVES / AGENCE QMI

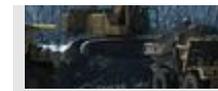
Immacula Eugène



VALÉRIE GONTHIER

Mercredi, 4 février 2015 11:10
MISE à JOUR Mercredi, 4 février 2015 21:57

Une ancienne préposée aux bénéficiaires qui a drogué et



par la mine du Lac Bloom



POLITIQUE

Une majorité de Québécois n'y croit pas



INSALUBRITÉ

Rouillé et sale partout



FAITS DIVERS

Une collision fait deux morts



SANTÉ

Il doit amasser 800 000 \$



MONDE

Une menace à la sécurité nationale



SOCIÉTÉ

Un cinéma où presque tout est permis

frappé des personnes âgées en perte d'autonomie au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf a écopé d'une peine de 15 mois de prison.

«L'accusée a commis des gestes inacceptables, voire révoltants, compte tenu de l'âge et de la condition des victimes. Leur fragilité et leur vulnérabilité les rendaient à la merci de celle-ci», a lancé la juge Ellen Paré, lors du prononcé de la sentence au palais de justice de Longueuil.



Le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-golf, à Saint-Lambert.

PHOTO MAXIME LANDRY/AGENCE QMI



SKI

Erik Guay repousse encore son retour



LE SAC DE CHIPS

Les 20 chats les plus laids du web



PIERRE COUTURE

La fin de la Régie de l'énergie?



PIERRE DUROCHER

Vermette serait une belle acquisition



FAITS DIVERS

Les belles au New York Stock Exchange



POLITIQUE

La Cour suprême dit oui à l'aide médicale à mourir



POLITIQUE

Un changement de ministre exigé officiellement



FAITS DIVERS

Le déneigement devra

Immacula Eugène a plaidé coupable il y a un an à des voies de fait contre six aînés en perte d'autonomie. Ses infractions ont perduré pendant 18 mois, au CHSLD St-Lambert-sur-le-Golf, où elle travaillait. Elle a notamment:

- frappé une bénéficiaire avec un oreiller
- serré les bras d'une autre
- aspergé de l'eau au visage d'une dame en lui donnant son bain
- craché au visage d'un bénéficiaire
- volé des médicaments
- administré de force à deux reprises des médicaments pour endormir des aînés
- menacé de mort une ex-collègue

En 2013, la famille d'une bénéficiaire s'était plainte du mauvais traitement dont leur mère faisait l'objet. Une caméra de surveillance avait ensuite été installée dans la chambre.

Immacula Eugène et une collègue, Marie-Margaret Pétimé, avaient donné à la dame âgée des médicaments mélangés à de la purée de pommes, à son insu.

 <p>Lundi Faible Neige 7°</p> <p>Mardi Ciel Variable 7°</p>	attendre à lundi
 <p>HOCKEY</p>	Claude Julien et la longévité
 <p>RODGER BRULOTTE</p>	La 9e édition du Triathlon d'hiver
 <p>FAITS DIVERS</p>	Le rapport du coroner est achevé
 <p>MICHEL GIRARD</p>	7 G\$ retournés aux retraités
 <p>TÉLÉVISION</p>	Pour bien comprendre l'affaire Brian Williams



PHOTO DELF BERG/AGENCE QMI

Immacula Eugène, 51 ans et Marie-Margaret Pétimé, 46 ans.

«L'administration de la substance délétère à la bénéficiaire a été faite à l'initiative de l'accusée qui a obtenu l'aide de sa collègue Marie-Margaret Pétimé pour le faire», a noté la juge.

Mme Pétimé a écopé à l'automne dernier d'une peine de 18 mois dans la

collectivité.

En imposant une peine de 15 mois de prison pour Immacula Eugène, la juge Paré s'est rangée derrière la suggestion commune de la Couronne et de la défense. Une probation de trois ans s'ajoute à la peine.

L'accusée de 53 ans devra respecter des conditions strictes, dont celle de ne pas se trouver un travail ou faire du bénévolat auprès de personnes en perte d'autonomie, handicapées, malades ou qui nécessitent des soins quotidiens.

En rendant la sentence, la juge a noté que l'accusée reconnaît partiellement les gestes qui lui sont reprochés.

«Elle les justifie et les minimise eu égard aux voies de fait. Elle soutient avoir été victime de jalousie et de complot», a-t-elle dit.

La magistrate a insisté sur le fait que les victimes dans ce cas-ci sont des aînés vulnérables, «qui se sont retrouvés dans un établissement semblable, la plupart du temps malgré eux et, bien à contrecœur pour leurs familles».

«Cette tâche (de préposée aux bénéficiaires) peut paraître ingrate, mais elle est indispensable. Elle est pleine de noblesse chez celle qui l'exécute. Il s'agit d'une figure significative pour les bénéficiaires», a dit Ellen Paré.

«Les bénéficiaires sont une présence constante pour les soins de ces personnes pour lesquelles cette résidence constitue leur lieu de vie, leur chez-soi. Ces personnes méritent respect, empathie, compassion et minimalement de se sentir en sécurité au quotidien», a ajouté la juge.

À l'Association de défense des droits des personnes retraitées, on s'est réjoui des commentaires de la juge dans son jugement.

«Il faut essayer de prévenir des cas comme ça. Il faut arrêter de traiter les gens vulnérables comme des objets non recyclables», a réagi la présidente de l'association, Judith Gagnon.

«Elle (l'accusée) mérite la prison. C'est épouvantable ce qu'elle a fait, à des gens qui ne pouvaient pas se défendre», a-t-elle ajouté.

Ce que la juge Ellen Paré a dit

« L'administration de la substance délétère à la bénéficiaire a été faite à l'initiative de l'accusée qui a obtenu l'aide de sa collègue Marie-Margaret Pétimé pour le faire. »

« L'accusée reconnaît partiellement les gestes qui lui sont reprochés. Elle les justifie et les minimise eu égard aux voies de fait. Elle soutient avoir été victime de jalousie et de complot. »

« Ici, ce sont des aînés vulnérables qui en sont les victimes et qui se sont retrouvés dans un établissement semblable, la plupart du temps malgré eux et, bien à contrecœur pour leurs familles. »

« Cette tâche (de préposée aux bénéficiaires) peut paraître ingrate, mais elle est indispensable. Ceux et celle qui l'exécutent deviennent une figure significative pour les bénéficiaires isolés et qui n'ont pas la chance d'avoir de proches ou de visiteurs fréquemment. »

« Les préposés aux bénéficiaires sont une présence constante pour les soins de ces personnes pour lesquelles cette résidence constitue leur lieu de vie, leur chez-soi. Ces personnes méritent respect, empathie, compassion et, minimalement, de se sentir en sécurité au quotidien. »

SUR LE MÊME SUJET



La prison pour Immacula Eugène



Une ex-préposée ira en prison pour maltraitance

13 COMMENTAIRES

18 personnes suivent cette conversation



VOUS DÉSIREZ COMMENTER ?

Vous devez être connecté pour commenter ou réagir sur un commentaire.

SE CONNECTER

SE CRÉER UN COMPTE

En commentant sur ce site, vous acceptez nos [conditions d'utilisation](#) et notre [netiquette](#). Les commentaires sont modérés. Pour signaler un problème avec la modération, écrivez à moderation@quebecormedia.ca. Vous pouvez également signaler aux modérateurs des commentaires que vous jugez inappropriés en utilisant l'icône  .

Les plus récents | Les plus anciens



franz4l

2 jours plus tôt

Certaines personnes âgées peuvent être atteintes de démence, de malice, de paranoïa et démontrer beaucoup de méchanceté envers le personnel. C'est pour cette raison que les préposé(e)s aux bénéficiaires doivent être des personnes émotionnellement blindées et d'une

patience à toute épreuve pour ne pas développer d'agressivité, ni d'aversion envers eux. Je pense que cette dame n'avait tout simplement pas les qualités requises pour occuper un tel poste.

2  J'aime Répondre



Constant Rainville

2 jours plus tôt

J'ai connu quelques préposés(es) ayant des " problèmes similaires"... Les directions des établissements de santé les protègent très souvent même après plusieurs dénonciations de d'autres membres du personnel... Je crois que ces situations sont assez répandues dans le réseau de la santé ! C'est vraiment merdique !!!

5  J'aime Répondre



jacques plante

2 jours plus tôt

" Ils sont bardés de diplomes..."

"L'avenir du Québec passe par l'immigration..."

"On a besoin de Francophones...."

1  J'aime Répondre



michel nelsonn

2 jours plus tôt

[@jacques plante](#)

Vous faites surement de l'ironie ! N'est-il pas ?

1  J'aime Répondre



Normand Parent

2 jours plus tôt

Nous sommes tous d'accord qu'il ne faut jamais laisser ces méfaits et crimes sans sévir et surtout les dénoncer. Mais, j'aurais aimé voir la justice être aussi ferme concernant un criminel qui a tué ses deux jeunes enfants de sang froid et qui est aujourd'hui en liberté en attendant un deuxième procès. Je me demande seulement comment la justice peut être aussi efficace dans certains cas, et aussi défaillante pour certains autres cas aussi horribles et criminels.

2 J'aime Répondre



P. Pommerleau

2 jours plus tôt

C'est aussi dégueulasse que ceux qui s'en prennent à des enfants.

2 J'aime Répondre



Joe Desouche

3 jours plus tôt

Après avoir été accueilli au Québec c'est comme cela que nous sommes remerciés.
Condamné alors retour à son pays d'origine et si elle est née ici ben F&&*(.. On vivra avec.
Mais aucune job pour elle dans le réseau de santé.

4 J'aime Répondre



louise 2

2 jours plus tôt

[@Joe Desouche](#) B.S assuré à sa sortie de prison

2 J'aime Répondre



joseph40

2 jours plus tôt

@Joe Desouche Le crime n'a pas de couleur ni de frontière!

Personne ne naît criminel c'est parfois la société qui fabrique des criminels.

Parce que les lois sont sévères parfois et fragile dans certains coins du monde, vous avez vu hommes occidentaux faire des voyages lointains juste dans l'optique de se trouver de jeunes enfants à abuser sexuellement car en échangeant une petite poignée d'argent il s capables de faire autant de victimes.

Il faut avancer dans ce monde et savoir changer son évangile! Une personne noire qu'elle soit née au Canada ou pas portera automatiquement l'étiquette de l'immigration pourtant au moins 85% der la population canadienne est le fruit de l'immigration y compris vous Joe Desouche! Si je vous demandais quelles sont les origines de vos ancêtres?

à nos jours nous avons perdu nos vraies valeurs car au lieu de nous séparer de nos parents et grand-parents, tout cet argent que nous versons dans des résidences d'accueils afin de les éloigner de nous, tout cet argent est suffisant comme salaire d'un membre de la famille pour s'occuper d'un être cher au lieu de s'en débarrasser comme nous le faisons.

C'est au moins ce que nous leur devons pour nous avoir mis au monde.

J'aime Répondre



swell2

3 jours plus tôt

va pleurer en prison de toute façon quand elle maltraitait les aînés elle devait trouver sa le fun maintenant les autres vont avoir du fun!

4 J'aime Répondre



Joe Desouche

3 jours plus tôt

L'Assistance médicale au suicide serait mieux que de se ramasser dans un CHLD et de ce genre d'employé.

Bravo au moins a sa consœur de travail qui a averti la direction de son comportement.

3 J'aime Répondre



Martin_Qc

3 jours plus tôt

Ayoye, et juste 15 mois, ça ben l'air que ça aussi ce n'est plus un crime...

2 J'aime Répondre



Muguette Paillé

3 jours plus tôt

15 mois c'est insuffisant mais la bêtise humaine est permanente. Quand je pense qu'il y a plein de monde qui se cherche du travail et qui ont le cœur à la bonne place. Des histoires semblables me désespèrent car il y en a plein d'autres qu'on ne saura jamais.

4 J'aime Répondre



Suivez-nous



GESTIONNAIRE D'ABONNEMENTS

CONTACTEZ-NOUS

PROFIL DES LECTEURS

